

**Formulaire pour la démolition d'un bâtiment par brûlage**

- Le présent formulaire doit être joint à la **Demande de permis pour émissions atmosphériques (Général)**.
- D'autres renseignements pourraient être demandés.

**Prière de lire attentivement et de remplir toutes les parties.**

**Partie 1 – Renseignements sur l'activité de brûlage**

1. Indiquer la quantité approximative de déchets solides qui seront brûlés : \_\_\_\_\_ kg

a) Le brûlage se fera-t-il de façon continue ou discontinue? \_\_\_\_\_

b) Si le brûlage se fera de façon discontinue, à quelle fréquence aura-t-il lieu et pendant combien de temps (ex. jours, semaines)? \_\_\_\_\_

c) Si le brûlage se fera de façon discontinue, quelle est la quantité approximative de déchets solides qui sera brûlée chaque fois? \_\_\_\_\_ kg

2. Indiquer les précautions qui seront prises pour que le brûlage soit sans danger pour la population et l'environnement. (Joindre une feuille au besoin.)

3. Indiquer les types de déchets solides qui seront brûlés et, pour chaque type, la quantité approximative. (Joindre une feuille au besoin.)

4. Détailler les autres méthodes qui pourraient être employées pour détruire le bâtiment. Évaluer, par rapport au brûlage, la faisabilité de ces méthodes, leur coût estimatif et les risques environnementaux, et indiquer tout autre renseignement utile. (Joindre une feuille au besoin.)

5. Le brûlage sera-t-il effectué par un service des incendies aux fins de formation?

Oui – Remplir la partie 2     Non – Aller à la partie 3

**Partie 2 – Brûlage par un service des incendies**

Cette section doit être remplie et approuvée par le service des incendies qui s'occupera du brûlage **avant la soumission du présent formulaire dûment rempli**. Le service des incendies peut, à tout moment et pour n'importe quelle raison, refuser de brûler un bâtiment.

**Note** : Le ministère de l'Environnement se réserve le droit de refuser de délivrer un permis de brûlage de bâtiment, qu'un service des incendies ait ou non préalablement accepté de procéder au brûlage à des fins de formation.

6. Renseignements sur le bâtiment

a) Âge : \_\_\_\_\_

b) Nombre d'étages : \_\_\_\_\_

c) Est-il possible d'entrer dans le bâtiment en toute sécurité et les planchers peuvent-ils porter une charge?

\_\_\_\_\_

d) Description de la zone d'entreposage temporaire de l'équipement (Y a-t-il un endroit dégagé pouvant accueillir l'équipement, la main-d'œuvre et les véhicules de sécurité incendie à proximité du bâtiment à brûler?) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

7. Est-ce qu'un permis de brûlage a été demandé à la municipalité ou au gouvernement du Yukon?

Oui. Numéro de permis : \_\_\_\_\_  Non

Je, \_\_\_\_\_, déclare être le représentant autorisé du \_\_\_\_\_,

EN LETTRES DÉTACHÉES

SERVICE DES INCENDIES

et j'atteste que le bâtiment visé aux présentes sera brûlé par le service des incendies à des fins de formation.

\_\_\_\_\_  
Représentant du service des incendies

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

**Partie 3 – Brûlage par le propriétaire du bâtiment**

8. Expliquer comment les cendres de brûlage seront éliminées et indiquer quelles analyses seront effectuées pour déterminer les caractéristiques des cendres.

9. Pour les bâtiments à l'extérieur de Whitehorse, l'approbation du Bureau du commissaire aux incendies a-t-elle été obtenue?

Oui. Nom de la personne : \_\_\_\_\_ Date d'approbation : \_\_\_\_\_  Non

10. Un permis de brûlage a-t-il été demandé à la municipalité ou au gouvernement du Yukon?

Oui. Numéro de permis : \_\_\_\_\_  Non